



République Française  
Département du Pas-de-Calais

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le 28 NOV. 2023

ID : 062-216203497-20231127-D2023022-DE



## Commune de Fouquereuil

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 Novembre 2023

N° 2023 022

Par suite d'une convocation en date du 21 Novembre 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le 27 Novembre 2023 à 19h00, en mairie - salle des mariages sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Étaient présents : Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy, Mme VERPRAET Séverine, Mr JOURDAIN Michel, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mr PEREIRA Fabrice, Mme DRAB Sabine, Mme BILLET Dany, Mr GUISSSE Roger, Mr LIAGRE Jean-Paul, , Mme MALINGUE Caroline

Absents excusés ayant donné procuration : Mr MARECAUX Sébastien à Mr OGIEZ Gérard, Mme CRASQUIN Christine à Mr JOURDAIN Michel, Mme CODRON Violette à Mr PEREIRA Fabrice, Mr LENGLET Laurent à Mr BRASME Christian, Mme KREPULEC Patricia à Mme BOVAL Régine

Absents excusés : -----

Absents : Mme KOBRZYNSKI Linda, Mr BAYARD Didier

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mr PEREIRA Fabrice a ainsi été élu(e) secrétaire de séance.

#### **Objet délibération n° 3 : Subvention exceptionnelle**

<u>Membres en exercice :</u> 19	<u>Présents :</u> 12	<u>Exprimés :</u> 17
<u>Vote :</u> <u>Pour :</u> 15	<u>Contre :</u> 0	<u>Abstention :</u> 2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association des francs-tireurs a fortement participé cette année encore à l'organisation et à la gestion de la ducasse communale le 07 octobre dernier et propose donc de lui attribuer une subvention exceptionnelle.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir débattre sur le principe d'octroi d'une subvention ainsi que le cas échéant, sur son montant.

Mr JOURDAIN président de l'association ne prend pas part au vote

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des présents :

- De verser à l'association locale « les francs-tireurs » une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 euros

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
Le Maire



Gérard OGIEZ